



2016

PROCES VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DE L'AROPA ALSACE**

du 08 mars 2016

à la Chambre d'Agriculture de Sainte Croix en Plaine (68)

A 14 h10, M. Raymond CLEMENT, Président, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AROPA Alsace qui va statuer sur l'année 2015.

Il salue les membres présents et les remercie de leur attachement à l'association.

Il salue plus particulièrement :

M. Jean Paul SCHNEIDER, Président de l'Amicale des Anciens FDSEA 68
M. FOELLNER Paul André, Président de l'Instance de Gestion du Régime Local Agricole
M. René WELMELINGER, Président de Mutualia Alsace Grand Est
Mme BONJEAN Pierrette, Présidente de Génération Mouvement 68
M. SCHOTT Denis, représentant le Crédit Agricole Alsace Vosges
M. RUELLE Claude, représentant l'AROPA 51/08

Il excuse les personnes empêchées, notamment :

M. David HERRSCHER et Mme Christelle JAMOT, respectivement Président et Directrice Générale de la M.S.A d'Alsace
M. Laurent WENDLINGER et M. André JACOB, respectivement Président et Directeur Général de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace
M Paul SCHIELLEIN, Président de l'Amicale des Anciens FDSEA 67
M. Thierry MULLER, Directeur Général de Mutualia Alsace Grand Est
M. COFFINET Daniel, vice-président de la FNAROPA et Président de la FRAGE
MM. PONTISSO, BARBIER et GRANDIDIER de l'AROPA 57
M. PEIFFER, Président de l'AROPA 54
M. YORDEY Robert, Président de l'Amicale du personnel retraité de la MSA 67

Il remercie les dirigeants de la Chambre Régionale d'Agriculture pour la mise à disposition des locaux.

Il précise que le quorum nécessaire pour que l'Assemblée Générale Ordinaire puisse valablement délibérer est atteint : 99 personnes sont présentes ou représentées sur 190 adhérents

Puis il passe à l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17.03.2015

Le PV a été adressé à l'ensemble des adhérents avec l'invitation à l'Assemblée Générale. A la demande du Président, aucune question ni opposition n'est soulevée. Par conséquent, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités

Le Secrétaire présente le rapport d'activité de l'année 2015

Il précise que le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises : ses travaux ont essentiellement concerné :

- les problèmes de recrutement d'adhérents : en vue de faire connaître l'AROPA Alsace, différents vecteurs de communication ont été mis en place. Des réunions d'information ont été organisées après invitation adressées aux employeurs en les incitant à motiver les futurs retraités à assister à ces réunions.
- la mise en place de nouveaux partenariats, par contact direct ou par l'intermédiaire de la FNAROPA et de la FRAGE,
- la validation des sorties proposées par la commission animation, notamment la visite du Parlement Européen et des caves historiques des Hospices Civils de Strasbourg.
- la réunion avec les amicales partenaires (MSA et Groupama) dans un but de profiter en commun des explications des instances nationales concernant l'articulation entre les différents intervenants s'occupant de la défense du pouvoir d'achat des retraités .
- la validation des 2 bulletins d'information parus en 2015.

Différents membres du Conseil d'Administration ont participé aux réunions des AROPA sœurs de la région Est, ainsi qu'à celle de la FRAGE et de la FNAROPA, notamment à la réunion décentralisée de la FNAROPA le 20 novembre en Moselle, réunion animée par le Président National Yves Humez.

Effectifs :

Le nombre d'adhérents à l'AROPA Alsace au 31.12.2015 s'élève à 190 membres, 56 nouveaux retraités ont adhéré à l'AROPA Alsace en 2015. A ce jour, les effectifs sont montés à 201 adhérents. Cette augmentation sensible des effectifs est essentiellement due au contrat Santé MUTUALIA/FRAGE.

En prenant en compte les membres des 3 autres associations de retraités salariés agricoles d'Alsace affiliées à la FNAROPA (Groupama et MSA 67 et 68), réunies au sein du Comité de Liaison, le total représente + de 500 adhérents au 31/12/2015.

Il remercie la MSA d'Alsace pour l'aide logistique apportée dans le fonctionnement de l'association.

En l'absence de commentaire et question, le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport moral du Président

En préambule, et avant de passer au rapport moral proprement dit, le Président Raymond Clément a rappelé que l'AROPA Alsace a déjà 5 années d'existence avec + de 500 adhérents (y compris les effectifs des Amicales fédérées autour de l'AROPA Alsace), ce qui est remarquable pour une toute nouvelle association. Il évoque les collègues disparus en 2015, notamment Paul Stehlin, membre fondateur et administrateur, disparue tragiquement au mois d'août.

Après avoir évoqué la crise de l'agriculture française, il rappelle les différents partenariats en place :

- avec MUTUALIA qui présente des rapports de qualité/prix très intéressants pour les souscripteurs,
- avec Groupama qui permet aux nouveaux clients potentiels de souscrire des contrats avec des remises substantielles. Ce partenariat est à perfectionner en améliorant les avantages apportés aux adhérents,
- avec le Crédit Agricole, partenariat non finalisé à ce jour, mais en bonne voie d'aboutir,
- avec différentes entreprises viticoles (coopératives ou privé)
- avec « Présence Verte » pour la téléassistance,
- avec les journaux professionnels agricoles
- avec « Médical 68 » pour les produits de bien-être et de confort pour les séniors,
- avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances), non finalisé à ce jour, permettant, à terme, d'offrir des séjours de vacances à coût réduit pour les retraités agricoles ayant un faible revenu.

Il rappelle que la Fédération nationale des AROPA suit avec attention les différentes évolutions relatives aux retraités, notamment les dernières lois votées au Parlement. Il évoque aussi l'accord AGIRC/ARRCO sur les retraites complémentaires, et constate la discrimination entre les régimes de retraites.

Le Président revient également sur les discussions en cours sur le Régime Local d'Alsace Moselle, notamment par rapport à son articulation avec la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) : deux exposés vont suivre l'AG statutaire pour éclairer la situation et adopter une motion qui sera soumise à l'Assemblée Générale.

Enfin, il remercie l'équipe des administrateurs qui l'entoure pour le bon fonctionnement de l'association, spécialement Jean Georges Herr, vice-président pour l'organisation des superbes journées de convivialité.

Un merci également à la Chambre d'Agriculture pour la mise à disposition des locaux, ainsi qu'aux invités et aux adhérents qui ont fait le déplacement à Ste Croix en Plaine, et au sponsor (cave vinicole Bestheim) pour la prise en charge du verre de l'amitié.

Rapport financier

M. Hubert Muller, trésorier, prend la parole et nous présente les comptes de l'exercice 2015 qui se solde par un résultat positif de 212,20 €. Il rappelle que la cotisation de 25 € comporte l'abonnement au « Chêne Vert » et les cotisations aux organismes fédérateurs qui sont la FNAROPA (Fédération Nationale) et la FRAGE (Fédération Régionale des AROPAs du Grand Est)

Aucune précision n'étant demandée, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Rapport des vérificateurs aux comptes-Quitus au Trésorier et au CA

MM. Daniel GIUDICI et Henri WEISS (en remplacement de Jean Paul HEITZ, empêché) vérificateurs aux comptes, font état des contrôles effectués et informe l'Assemblée qu'ils ont eu accès à tous les documents nécessaires à la vérification. Ils n'ont constaté aucune anomalie.

Ils demandent que l'Assemblée donne quitus au trésorier et au Conseil d'Administration, ce qui est accepté à l'unanimité.

Nomination des nouveaux vérificateurs aux comptes

Sur proposition du Président, les vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2016 seront MM. Daniel GIUDICI et Pierre HUMANN.

Aucune autre candidature n'étant signalée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Fixation des cotisations

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a fixé la cotisation annuelle pour 2017 à **25 €** par adhérent, montant comprenant l'abonnement au « Chêne Vert ». Pour un couple, dont les deux membres sont adhérents à l'AROPA Alsace, elle n'est que de **18 €** pour le conjoint.

Ces valeurs sont identiques à celles pour 2016

Ces propositions sont validées à l'unanimité.

Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 6 des statuts, il est procédé au renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Les 5 sortants sont : M. Alphonse BAEHL
M. Ernest FREYBURGER
M. Michel JOURNE
M. Hubert MULLER
M. Paul STEHLIN

MM. BAEHL, FREYBURGER et MULLER demandent le renouvellement de leur mandat.

Par contre, MM. JOURNE et STEHLIN sont à remplacer.

Le Président propose les personnes suivantes : MM. HEITZ Jean Paul, Aimé LICHTENBERGER, ainsi que Mme Dorette TUCHSCHERER qui viendra compléter l'équipe.

Sur demande du Président, aucun autre candidat ne se manifeste

A l'unanimité, les personnes proposées sont élues au Conseil d'Administration.

Rapport de la commission Animation Convivialité

Le Président passe la parole à Jean Georges HERR, coordonnateur de la commission Animation Convivialité.

Celui-ci relate le déroulement de la journée du 7 octobre 2015 où plus de 100 personnes ont participé. Le matin, visite du Parlement Européen après avoir été accueilli par Mme Anne Sander, députée européenne et Joseph Daull, ancien député européen.

Après un déjeuner pris au self du Parlement, en route vers les caves historiques des Hospices Civils de Strasbourg. Ce lieu impressionnant nous a été présenté par le directeur des lieux, suivi d'une dégustation de vin d'Alsace.

Plus aucune question ni précision n'est évoquée, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire en remerciant les participants.

Il passe alors la parole à M. Alphonse BAEHL, vice-président pour un exposé sur l'ensemble de la palette des dispositions du Droit Local d'Alsace Moselle, hérité des instances allemandes qui occupaient alors les 3 départements.

Son exposé est suivi par l'intervention de M. Paul André FOELLNER, président de l'Instance de Gestion du Régime Local Agricole, qui présente les spécificités du Régime Local en matière d'assurance maladie, et notamment, l'incidence de la mise en place de l'ANI.

Après un débat sur les sujets évoqués, le Président Clément demande l'adoption d'une motion, présentée par le Conseil d'Administration de l'AROPA Alsace, demandant le statu-quo des dispositions en place.

Cette motion est adoptée à la majorité, et sera transmise aux parlementaires alsaciens et mosellans.

Après avoir remercié les deux intervenants sur un sujet d'actualité, le Président invite les présents à prendre le verre de l'amitié.

A Sainte Croix en Plaine, le 8 mars 2016

Raymond CLEMENT

Président

Ernest FREYBURGER

Secrétaire